

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 mars 2018**CP2018_03_1
id. 3774

L'an deux mille dix huit, le vingt mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES
CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET**

Par délibération en date du 28 avril 2015, l'assemblée départementale a délégué à la commission permanente les attributions relatives aux régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs.

Monsieur le Président propose à la commission permanente de procéder à la création d'une régie d'avances au sein du centre de vacances Jean Baylet à Mimizan.

Lors des séjours réalisés au sein de la structure, les responsables peuvent être amenés à payer des consultations médicales réalisées en urgence ainsi que des médicaments pour les enfants accueillis, et donc à avancer ces sommes.

Aussi Monsieur le Président propose d'intégrer dans le périmètre de la régie les consultations médicales ainsi que les frais de pharmacie, et de consentir une avance d'un montant de 300 €.

Les remboursements des dépenses réalisées dans le cadre de la régie feront l'objet d'un titre de recette émis à l'encontre des parents.

Par mail en date du 7 février 2018, le payeur départemental a émis un avis favorable à la création de cette régie d'avances.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la création de la régie d'avances du centre de vacances Jean Baylet pour le paiement des consultations médicales et des frais de pharmacie ;
- Décide de fixer l'avance au montant de 300 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté portant création de la régie d'avances du centre de vacances Jean Baylet et les arrêtés de nomination du régisseur et du mandataire suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC